

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 23/115
Nos réf. : 2015-001636
Affaire suivie par : Pierre DROSS
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 03 SEP. 2015

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Hôtel de la préfecture
Direction des collectivités locales — Bureau de
l'urbanisme, du foncier et des installations classées
24 quai Sadi Carnot
66951 PERPIGNAN Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Projet de doublement de la RD 900 entre le giratoire de Mailloles et l'échangeur du Péage Sud (A9)
déposé par le Conseil Général des Pyrénées Orientales.**

Par courrier reçu le **02/07/2015**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de doublement de la RD 900 entre le giratoire de Mailloles et l'échangeur du Péage Sud (A9) déposé par Conseil Général des Pyrénées Orientales.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Philippe MONARD

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00

520 allées Henri II de Montmorency

34064 Montpellier cedex 02